

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 13 septembre 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 13 septembre 2021 à 18 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Sylvain Lavoie

Absence(s) : Lévis Duchesne

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2. 188.09.2021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
  - 4,1 Administration et développement**
    - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 17 août au 13 septembre 2021
    - 4.1.2 Adoption de la planification stratégique 2022-2026 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
    - 4.1.3 Versement d'une subvention en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
  - 4,2 Gestion du territoire**
    - 4.2.1 Adoption du Règlement no 282-2021 modifiant le Règlement de construction no 24-99 et ses amendements en vigueur
    - 4.2.2 Avis de motion concernant l'adoption du Règlement no 283-2021 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur
    - 4.2.3 Adoption du premier projet de règlement no 283-2021 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur
    - 4.2.4 Octroi d'un contrat à Dufresne Asphalte (9321-5911 Québec inc.) — Pavage d'une partie de la rue Saint-André
    - 4.2.5 Demande de dérogation mineure n° 173-2021 pour la propriété située au 1840, route 169

- 4.2.6 Octroi de contrats dans le cadre du projet d'illumination des infrastructures de la Ville — Phase 1 — Appropriation au surplus non affecté
- 4.2.7 Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale — Volet redressement et accélération - Réfection de 3 ponceaux majeurs au 2e rang Ouest

#### **4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

- 4.3.1 Autorisation d'un signataire — Convention d'aide financière à intervenir avec Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean pour l'étude de faisabilité dans le cadre du développement de la Colonie Richelieu
- 4.3.2 Contribution financière dans le cadre du projet « Programme d'appui aux collectivités » — Municipalités attrayantes
- 4.3.3 Autorisation d'un signataire et dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSAPA)
- 4.3.4 Autorisation d'un signataire — Entente avec Le Fonds Desjardins relative à une contribution financière pour le projet de transformation et de rénovation de la piscine municipale
- 4.3.5 Octroi d'un contrat à l'entreprise BNP performance philanthropique — Accompagnement dans la campagne de financement dans le cadre du projet de transformation et de rénovation de la piscine municipale

#### **4,4 Rapport des activités du conseil**

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

#### **5. Dépôt de la correspondance**

#### **6. Affaires nouvelles**

#### **7. Période de questions des citoyens**

#### **8. Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

---

### **3. 189.09.2021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021**

---

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

### **4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

#### **4,1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---



---

## AMENDEMENTS EN VIGUEUR

---

**Considérant que** la Ville est régie par la *Loi sur Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Considérant que** le Règlement de construction no 24-99 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

**Considérant qu'en** vertu de l'adoption du Règlement no 274-2020 portant sur la protection contre les dégâts d'eau il y a lieu de modifier le règlement de construction no 24-99 dans le but d'y abroger les dispositions relatives aux refoulements des eaux d'égout ;

**Considérant qu'un** projet de ce Règlement a été soumis à la consultation publique en vertu l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, adopté le 2 octobre 2020.

**À ces causes**, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'adopter le Règlement portant le numéro 282-2021 modifiant le Règlement de construction no 24-99 et ses amendements en vigueur. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.2.2 **AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 283-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

M. Luc Maltais donne avis de motion de la présentation lors de la présente séance de ce conseil, du projet de Règlement no 283-2021 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur dans le but d'autoriser la construction de résidences de villégiature en zone forestière sur des emplacements remembrés de 20 hectares minimum.

---

4.2.3 **194.09.2021 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 283-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Considérant que** le Règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal ;

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier ce Règlement afin d'autoriser la construction de résidences de villégiature en zone forestière sur des emplacements remembrés de 20 hectares minimum ;

**Considérant que** le premier projet de Règlement doit être soumis à la consultation publique en vertu de la Loi :

**Considérant que** le premier projet de Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- d'adopter le présent premier projet de règlement portant le numéro 283-2021 ;
- de prévoir que la période de consultation publique se tiendra du 16 septembre 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.2.4 **195.09.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À DUFRESNE ASPHALTE (9321-5911 QUÉBEC INC.) — PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-ANDRÉ**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à l'entreprise Dufresne Asphalte (9321-5911 Québec inc.) le contrat de pavage d'une partie de la rue Saint-André pour la somme approximative de 20 000 \$ plus les taxes applicables, représentant environ 200 tonnes.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.5      196.09.2021    DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 173-2021  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1840, ROUTE 169**

---

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 173-2021 soumise par Cristal du Lac inc. visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial à une distance de 6,815 mètres de la ligne arrière de sa propriété du 1840, route 169, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 10 mètres, soit une dérogation de 3,185 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2021-09-08) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 173-2021 déposée par Cristal du Lac inc. visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial à une distance de 6,815 mètres de la ligne arrière de sa propriété du 1840, route 169, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 10 mètres, soit une dérogation de 3,185 mètres.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.6      197.09.2021    OCTROI DE CONTRATS DANS LE CADRE DU PROJET  
D'ILLUMINATION DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE  
— PHASE 1 — APPROPRIATION AU SURPLUS NON  
AFFECTÉ**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder, dans le cadre de la phase 1 du projet d'illumination des infrastructures de la Ville pour le rond-point (carrefour rues Saint-Georges et Saint-André) et le centre communautaire les contrats suivants :

SPO électrique :            La somme approximative de 1 350 \$ plus les taxes applicables  
Groupe Artea inc.        La somme approximative de 6 566 \$ plus les taxes applicables

D'approprier cette somme au surplus non affecté de la Ville.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.7      198.09.2021    DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU  
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — VOLET  
REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - RÉFECTION DE 3  
PONCEAUX MAJEURS AU 2E RANG OUEST**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet Redresse et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**Considérant que** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

**Considérant que** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l’ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’estimation détaillée du coût des travaux ;

**Considérant que** le chargé de projet de la Ville, M<sup>me</sup> Josée Garon, ingénieure agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D’autoriser la présentation d’une demande d’aide financière pour les travaux admissibles, confirme l’engagement de la Ville à faire réaliser les travaux selon les modalités d’application en vigueur et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

***Adoptée à l’unanimité***

---

4,3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

4.3.1 **199.09.2021 AUTORISATION D’UN SIGNATAIRE — CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC TOURISME SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN POUR L’ÉTUDE DE FAISABILITÉ DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE RICHELIEU**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D’autoriser, M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une convention d’aide financière à intervenir avec Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean pour l’étude de faisabilité dans le cadre du développement de la Colonie Richelieu. Cette convention fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l’unanimité***

4.3.2 **200.09.2021 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET « PROGRAMME D’APPUI AUX COLLECTIVITÉS » — MUNICIPALITÉS ATTRAYANTES**

---

**Considérant que** l’acceptation par le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion du projet « Programme d’appui aux collectivités » présenté par les trois MRC du Lac-Saint-Jean dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité ;

**Considérant qu’il** est prévu dans le cadre de cette entente une mesure de transition pour la poursuite du projet Municipalités attrayantes ;

**Considérant** l’octroi par le ministère d’une somme de 131 250 \$ pour 2021-2022 correspondant à 75 % des coûts du projet qui sera déployé dans douze municipalités du Lac-Saint-Jean, à raison de deux par MRC ;

**Considérant que** le montage financier du projet implique une contribution financière de 8750 \$ par MRC et de 2 917 \$ par municipalité ;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est l’une des douze municipalités ciblées pour participer à ce projet ;

**Considérant que** la MRC du Domaine-du-Roy est désignée pour agir à titre de mandataire auprès du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion dans le cadre de cette entente ;

**Considérant qu’il** y a lieu de confirmer l’engagement financier de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix dans le projet « Programme d’appui aux collectivités — volet Municipalités attrayantes » ;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix doit désigner un élu pour siéger au comité de suivi de projet ;

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix confirme son engagement financier au projet « Programme d'appui aux collectivités - Volet Municipalités attrayantes » en autorisant le versement d'une somme de 2 917 \$ à la MRC Domaine-du-Roy.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.3.3      201.09.2021      **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PAFSSAPA)**

---

**Considérant que** le projet d'une nouvelle phase de mise à niveau des sentiers de Vélo de montagne incluant les vélos surdimensionnés (*Fatbike*) sur le site du Banc de sable est en attente de financement ;

**Considérant** le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air ;

**Considérant que** les documents requis dans le cadre du programme sont disponibles.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'autoriser, M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer et déposer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.3.4      202.09.2021      **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE AVEC LE FONDS DESJARDINS RELATIVE À UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION ET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

---

**Considérant que** la Ville souhaite amasser des fonds dans la principale zone de desserte de la nouvelle piscine située dans le secteur sud du Lac-Saint-Jean afin que la contribution totale des fonds municipaux soit limitée à 50 % des coûts du projet ;

**Considérant** la proposition reçue du Fonds Desjardins suite à demande déposée par la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix pour une contribution financière au projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

**Que** la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix approuve le montage financier déposé par le Fonds Desjardins pour une contribution financière de 75 000 \$ et autorise M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour la ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix l'entente relative à cet effet.

**Que** la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à payer sa part des coûts advenant que les fonds amassés lors de la campagne de financement soient inférieurs au montant prévu dans le montage financier.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.3.5      203.09.2021      **OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE BNP PERFORMANCE PHILANTHROPIQUE — ACCOMPAGNEMENT DANS LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE TRANSFORMATION ET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE**

---

## MUNICIPALE

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à l'entreprise BNP performance philanthropique le contrat d'accompagnement dans la campagne de financement pour le projet de transformation et de rénovation de la piscine municipale au coût de 38 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 267-2020.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4,4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

---

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Présentation de la planification stratégique 2022-2026
- Représentation à l'inauguration du terrain de baseball
- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Rencontre du comité « Et vive le vélo »
- Assemblée générale annuelle du CIAR
- Rencontre de citoyens
- Représentation aux Journées du Patrimoine religieux à l'Église Saint-Jérôme les 11 et 12 septembre
- Réunion de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud
- Comités pléniers
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre du député fédéral Alexis Brunelle Duceppe
- Réunion Destination Lac-Saint-Jean
- Réunion avec la direction régionale du MAMH
- Rencontre avec les représentants du Rio Tinto concernant le niveau du Lac Saint-Jean
- Rencontre avec les dirigeants du Séminaire-Marie-Reine-du-Clergé et du Camp musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Rencontre avec les représentants de l'Association du 2<sup>e</sup> Chemin
- M. Richard Lapointe fait l'annonce qu'il ne se représentera pas aux élections municipales de novembre prochain

### 4,4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

---

#### 4.4.1 204.09.2021 REPRÉSENTATIONS, DONNÉS ET SUBVENTIONS

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<b><i>Demandeur</i></b>	<b><i>Demande</i></b>	<b><i>Montant accordé</i></b>
Véloroute des Bleuets	L'Auto-Vélo 2021	Achat de 2 billets à 60 \$ pour un total de 120 \$
Fonds des services éducatifs du Séminaire Marie-Reine du Clergé	Campagne de financement	15 000 \$ sur 5 ans

**Adoptée à l'unanimité**

### 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

---

Aucune correspondance

### 6. AFFAIRES NOUVELLES

---

#### 6,1 205.09.2021 MOTION DE SYMPATHIE À MME MARIE-HÉLÈNE BOILY

---



---

## **ET SA FAMILLE**

---

M. Luc Maltais présente une motion de sympathie dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily et sa famille à l'occasion du décès de sa mère, M<sup>me</sup> Rose Maltais, le 25 août 2021.

***Adoptée à l'unanimité***

---

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- L'asphaltage d'une partie de la rue Jean-Allard.

---

## **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***